

Procès-verbal de la 138<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 18 février 2019 à 18 h à la salle A-220.

Sont présents :	Mesdames	Marie-Bétié Collot Véronik Gravel
	Messieurs	Xavier Allard Jean-François Carrière Normand Fournelle Bernard Grandchamp Yves Mc Nicoll Simon Paquin Mathieu Roger Jean-Claude Young
Se sont excusés :	Mesdames	Marie-Josée Couture Martine Jalbert
	Messieurs	Michel Girard Jean-Claude Mondion Patrick Sénécal
Invités :	Mesdames	Hélène Pichette, membre du comité de recrutement Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires Nadia Grondin, directrice du Service des ressources humaines et des affaires corporatives Esther Fournier, directrice du Service des finances
	Messieurs	Benoit Valiquette, président du conseil d'administration et du comité de recrutement M. Alexandre Raymond, de la firme Raymond recherche de cadres Éric Francoeur, directeur adjoint du Service des programmes et du développement pédagogique Benoit Bouffard, directeur adjoint du Service aux étudiants et à la communauté Sylvain Poirier, directeur d'INÉDI
Secrétaire de l'assemblée :	Madame	Patricia Lehoux, agente d'administration, Direction du collège

### 138.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

En l'absence de M. Olivier Malo, monsieur Normand Fournelle, vice-président de l'assemblée, constate le quorum et déclare l'assemblée l'ouverte.

**138.2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Simon Paquin, dûment appuyée par madame Marie-Bétié Collot il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

- 138.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 138.2 Adoption de l'ordre du jour (1)
- 138.3 Consultation des instances sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction générale (Invités : Mme Hélène Pichette, membre du comité de recrutement, M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration et du comité de recrutement et M. Alexandre Raymond, de la firme Raymond recherche de cadres) (1)
- 138.4 Entente concernant la piste de course de la Cité du sport (Invité : Benoit Bouffard)
- 138.5 Adoption du PV du 26 novembre 2018 (1)
- 138.6 Reconnaissance de l'engagement étudiant de l'automne 2018 (Chantal Majeau) (1)
- 138.7 Adoption des calendriers scolaires 2019-2020 (Chantal Majeau) (1)
- 138.8 Avis sur la recommandation des diplômés (Chantal Majeau) (1)
- 138.9 Documents :
  - 138.9.1 Statistiques d'inscription de l'hiver 2019 (Chantal Majeau) (2)
- 138.10 Adoption du rapport annuel 2017-2018 d'INÉDI (Invité : Sylvain Poirier) (1)
- 138.11 Avis sur des modifications au Règlement no. 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents (Invitée : Nadia Grondin) (1)
- 138.12 Avis sur des modifications au Règlement no. 5 sur les droits de scolarité et de toute nature (Invitée : Nadia Grondin) (1)
- 138.13 Avis sur des modifications au Règlement no. 6 sur l'admission des étudiants (Invitée : Nadia Grondin) (1)
- 138.14 Présentation des modifications à la Politique contre le harcèlement et la violence (Invitée : Nadia Grondin) (1)
- 138.15 Adoption de l'épreuve synthèse de programme en *Techniques de design industriel (TDI)* (Eric Francoeur) (1)
- 138.16 Adoption des plans-cadres de cours de la formation générale complémentaire (Eric Francoeur) (1)
- 138.17 Questions diverses
  - 138.19.1 Programme de parrainage d'étudiant étranger (Marie-Bétié Collot)
- 138.18 Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne
- 138.19 Présentation du Rapport financier annuel (RFA) 2017-2018 du CRL (Invitée : Esther Fournier) (1)
- 138.20 Levée de l'assemblée

*Adopté à l'unanimité.*

**138.3 Consultation des instances sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction générale**

Comme suite à l'annonce du départ à la retraite du directeur général en juin prochain, le conseil d'administration a procédé en novembre dernier à la nomination des membres du comité de recrutement et a convenu d'un échéancier de travail.

Le comité de recrutement nommé par le conseil d'administration est composé de la présidence du conseil d'administration du Cégep régional, M. Benoît Valiquette, de la présidence du conseil d'établissement du collège constituant de Joliette, M. Jean-Yves Tremblay, de la présidence du conseil d'établissement de L'Assomption, Mme Patricia Rivest, et de la présidence du conseil d'établissement de Terrebonne, M. Olivier Malo.

Le président du conseil d'administration et président du comité de recrutement, M. Benoît Valiquette, ainsi que M. Alexandre Raymond, de la firme *Raymond recherche de cadres*, qui accompagne le comité dans la démarche de sélection, seront présents pour recevoir vos commentaires et suggestions quant au mandat et au profil souhaité de la prochaine direction générale.

#### **138.4 Entente concernant la piste de course de la Cité du sport**

Monsieur Benoit Bouffard, directeur adjoint du Service aux étudiants et à la communauté parle de l'entente concernant la piste de course de la Cité du sport.

Des frais de 10\$ par session seront facturés aux étudiants pour avoir accès à la piste de course.

Le projet d'entente est encouragé par l'ensemble des membres.

#### **138.5 Adoption du PV du 26 novembre 2018**

CECT-190218-02 *Sur proposition de monsieur Jean-Claude Young, dûment appuyée par madame Marie-Bétié Collot, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 26 novembre tel que déposé.*

*Adopté à l'unanimité.*

##### **Suivis :**

##### Recommandation de diplômés :

La résolution a été adoptée au conseil d'administration du 27 novembre 2018.

##### Rapport de la commission évaluation de l'enseignement collégial (CEEC):

Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a émis deux lettres disant que qu'il a pris les suggestions en compte afin de se confirmer à leur exigence. Pour Terrebonne, tout est très positif.

##### Suivi du budget 2018-2019 :

Les syndicats des enseignants ont vu leur demande de pourvoi recevable. Des pourparlers ont été entrepris afin de trouver une façon de collaborer en attendant que le tribunal se prononce sur le fond de cette demande.

#### **138.6 Reconnaissance de l'engagement étudiant de l'automne 2018**

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente la reconnaissance de l'engagement étudiant de l'automne 2018.

À l'automne 2018, 59 demandes ont été reçues et 53 ont été accordées.

#### **138.7 Adoption des calendriers scolaires 2019-2020**

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente les calendriers scolaires 2019-2020.

La commission des études doit être consultée sur le calendrier scolaire en tenant compte des dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et des balises administratives du Cégep régional de Lanaudière.

Un rappel de ces paramètres en lien avec le calendrier 2019-2020 :

A. Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) – article 18

« Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1er juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministère sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation. »

B. Balises du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière

Référence : Résolution CARL-050207 - 15 février 2005

1. Le calendrier scolaire compte légalement 82 jours par session, mais peut compter 83 jours selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du RREC.
2. Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1er janvier, le Vendredi Saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (Fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (Action de Grâce) et le 25 décembre (Noël).
3. Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.
4. Les opérations de l'intersession à Joliette requièrent 14 jours de travail ouvrables; à l'Assomption, elles requièrent 12 jours de travail ouvrables et à Terrebonne, il faut compter 14 jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du cégep régional.
5. Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquence en minimisant les substitutions de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cours.
6. Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de forces majeures, de boycott ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.

C. Paramètres du collège constituant de Terrebonne

En prolongation des valeurs et principes de Notre projet éducatif, l'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de Terrebonne devra tenir compte des paramètres suivants :

1. Respect des dates connues de l'Épreuve uniforme de français (ÉUF) des sessions d'automne, d'hiver et d'été.
2. Journées réservées à la passation d'épreuves finales de cours permettant l'organisation d'un horaire particulier.

3. Possibilité d'épreuve finale commune pour un même cours quel que soit l'enseignant.
4. Reconnaissance des journées APM comme des journées contact. Elles sont donc prises en compte dans le calcul des journées ajoutées au 75 jours de classe prévus au RREC.
5. Une demi-journée pour la simulation de l'épreuve uniforme de français (SEUF), vers la 12e semaine, pour les groupes du cours 601-103-MQ complétée par une demi-journée APM.
6. Une demi-journée pour la simulation de l'épreuve uniforme de français (SEUF), vers la 14e semaine, pour les groupes du cours 601-101-MQ complétée par une demi-journée APM.
7. Étant donné l'ajout de ces deux demi-journées APM le calendrier scolaire pourra totaliser 83 jours de classes tel que stipulé au point B) 1. du présent document.
8. Pour chaque session, prévoir une ou des journées de mise à niveau pendant lesquelles aucun cours ne sera dispensé. Ce temps d'arrêt aura lieu vers la mi-session.
9. Prévoir à la session d'hiver, le 2e jeudi de janvier pour une activité régionale.

De plus, dans la mesure du possible, le calendrier scolaire devrait prévoir :

10. Quatre journées pédagogiques à l'intérieur du calendrier scolaire (deux par session).
11. Quatre journées d'activités pédagogiques multiples (deux par session) s'ajoutant aux deux demi-journées prévues aux points 6. et 7. énoncés plus haut
12. Prévoir une ou des journées de réserve pour remplacer des journées de suspension de cours ou de fermeture du collège en cas de tempête, verglas, panne d'électricité ou autre force majeure.

**Attendu** le respect des dispositions du RREC au regard du calendrier scolaire;

**Attendu** le respect des balises du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière au regard de l'élaboration du calendrier scolaire;

**Attendu** le respect des paramètres du collège constituant de Terrebonne au regard de l'élaboration du calendrier scolaire;

**Attendu** la recommandation du comité de Direction du collège;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 6 février 2019 (CE-CCT-190206-04);

CECT-190218-03 *Sur proposition de monsieur Simon Paquin, dûment appuyée par monsieur Xavier Allard, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2019-2020 du collège constituant de Terrebonne.*

*Adopté à l'unanimité*

Une correction doit être apportée au calendrier de l'automne 2019 sur le total de 83 jours (75 jours de classe et 8 jours d'évaluation).

### **138.8 Avis sur la recommandation des diplômes**

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente l'avis sur la recommandation de diplômes.

#### Projet de résolution #1

**Attendu** les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

CECT-190218-04 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par monsieur Xavier Allard, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante :*

➤ TB2018112601

*Adopté à l'unanimité*

### **138.9 Documents :**

#### **138.9.1 Statistiques d'inscription de l'hiver 2019**

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente les statistiques d'admission de l'hiver 2019.

Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne compte présentement 1 716 étudiants inscrits, une légère baisse de 31 étudiants par rapport à l'an dernier.

### **138.10 Adoption du rapport annuel 2017-2018 d'INÉDI**

Monsieur Sylvain Poirier, directeur d'INÉDI, présente le rapport annuel 2017-2018 d'INÉDI.

La direction du collège constituant de Terrebonne dépose le rapport annuel 2017-2018 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel INÉDI.

**Attendu** l'obligation pour INÉDI de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avant le 1er décembre de chaque année, un rapport annuel en lien avec son plan de travail précédent;

**Attendu** les éléments essentiels de contenu devant figurer au rapport annuel.

CECT-190218-05 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par monsieur Jean-Claude Young, il est résolu d'adopter le rapport annuel 2017-2018 d'INÉDI.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **138.11 Avis sur des modifications au Règlement no. 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents**

Madame Nadia Grondin, directrice du Service des ressources humaines et des affaires corporatives, présente les modifications apportées au règlement no. 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents.

Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

**Attendu** que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2018-2019;

**Attendu** que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;

**Attendu** la recommandation du CRPC;

CECT-190218-06 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par madame Véronik Gravel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **138.12 Avis sur des modifications au Règlement no. 5 sur les droits de scolarité et de toute nature**

Madame Nadia Grondin, directrice du Service des ressources humaines et des affaires corporatives, présente les modifications apportées au règlement no. 5 sur les droits de scolarité et de toute nature

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

**Attendu** que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;

**Attendu** que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

**Attendu** qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (Indice d'ensemble - Québec) de statistique Canada au 31 décembre;

**Attendu** la volonté des collèges constituants d'offrir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

**Attendu** la recommandation du CRPC;

CECT-190218-07 *Sur proposition de madame Véronik Gravel, dûment appuyée par madame Marie-Bétié Collot, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **138.13 Avis sur des modifications au Règlement no. 6 sur l'admission des étudiants**

Madame Nadia Grondin, directrice du Service des ressources humaines et des affaires corporatives, présente les modifications apportées au règlement no. 6 sur l'admission des étudiants.

L'admission au Cégep régional de Lanaudière est balisée par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) adopté par le gouvernement du Québec de même que le Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière adopté par le conseil d'administration. À la suite d'importantes modifications apportées au RREC qui sont entrées en vigueur en juillet 2018, de nouvelles modifications doivent être apportées.

Les modifications concernent l'admission des étudiantes et des étudiants aux programmes d'études collégiales, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, ainsi que l'administration de ces programmes. Plus précisément, les modifications ayant un impact sur le Règlement no 6 sont les suivantes :

- Rendre admissible le détenteur du diplôme d'études secondaires (DES) aux études collégiales conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), sans exigence supplémentaire;
- Faire passer de 36 à 24 mois de la période d'interruption des études à temps plein pour qu'un collègue puisse admettre une personne qui possède une formation et une expérience qu'il juge suffisantes à un programme d'études conduisant au DEC;
- Rendre le diplômé de la formation professionnelle admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) sans que le délai de carence d'une année scolaire ne s'applique à ce dernier.

Ainsi, les modifications proposées au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière permettent de se conformer aux nouvelles dispositions du RREC.

**Attendu** l'obligation du Cégep régional de Lanaudière de se doter d'un Règlement sur l'admission des étudiants;

**Attendu** les modifications apportées par le gouvernement du Québec au RREC;

**Attendu** les travaux menés afin d'intégrer les modifications du RREC au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière;

**Attendu** la recommandation des directions de collèges et de la direction des affaires corporatives;

CECT-190218-08 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par monsieur Simon Paquin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant la version modifiée du Règlement no. 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **138.14 Présentation des modifications à la Politique contre le harcèlement et la violence**

Madame Nadia Grondin, directrice du Service des ressources humaines et des affaires corporatives, présente les modifications apportées à la Politique contre le harcèlement et la violence.

La Politique contre la violence et le harcèlement a été adoptée par le conseil d'administration le 27 novembre 2006. Depuis, elle a subi une révision en 2016 à la suite de travaux qui avaient été menés par un comité afin de répondre à certaines exigences incluses dans la Loi sur les normes du travail.

En juillet 2018, des modifications à la Loi sur les normes du travail sont entrées en vigueur. Notamment, le délai de 90 jours pour adresser une plainte à la CNESST relativement à une conduite de harcèlement



psychologique est dorénavant étendu à deux (2) ans de la dernière manifestation de la conduite alléguée.

Afin de refléter cette modification à l'intérieur de la Politique contre la violence et le harcèlement du Cégep régional de Lanaudière, toute modification à une politique doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Projet de résolution

**Attendu** les modifications à la Loi des normes du travail amenant conséquemment une modification mineure à la Politique contre le harcèlement et la violence;

**Attendu** la recommandation du CRPC et de la direction des ressources humaines;

CECT-190218-09 *Sur proposition de madame Véronik Gravel, dûment appuyée par monsieur Jean-François Carrière, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant la modification proposée à la Politique contre la violence et le harcèlement à l'article 1.4 de la page 11 à l'Annexe 1 : Démarche de traitement de la plainte de harcèlement ou de violence afin de faire passer le délai de dépôt d'une plainte de 90 jours à deux ans.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **138.15 Adoption de l'épreuve synthèse de programme en Techniques de design industriel (TDI)**

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint du Service des programmes et du développement pédagogique, présente l'épreuve synthèse de programme en *Techniques de design industriel* (TDI).

Le programme d'études collégiales Techniques de design industriel (TDI) a été élaboré au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (CRLT) en 2009, puis implanté de 2010 à 2013. Le suivi de l'implantation s'est déroulé de 2011 à 2014, puis en 2014-2015 fut le moment de faire le bilan d'implantation du programme.

Au terme de cette démarche d'évaluation, le projet de formation du programme a été modifié et adopté par le conseil d'établissement le 13 juin 2016. Néanmoins, la section présentant les modalités de l'épreuve synthèse de programme était en cours d'actualisation, par un comité d'élaboration sous la gouverne du comité de programme.

Les travaux finalisés, cet énoncé de l'épreuve synthèse de programme complète le projet de formation du programme TDI.

**Attendu** les travaux du comité d'élaboration de l'ESP en Techniques de design industriel;

**Attendu** la validation de l'épreuve synthèse de programme par le comité de programme lors de la réunion du 27 novembre 2018;

**Attendu** l'approbation de la direction du collège le 9 novembre 2018;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 12 décembre 2018 (CE-CCT-181212-03);

CECT-190218-10 *Sur proposition de monsieur Xavier Allard, dûment appuyée par monsieur Jean-François Carrière, il est résolu d'adopter l'épreuve synthèse de programme en Techniques de design industriel, qui sera intégré au projet de formation adopté le 13 juin 2016.*

*Adopté à l'unanimité*

### **138.16 Adoption des plans-cadres de cours de la formation générale complémentaire**

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint du Service des programmes et du développement pédagogique, présente les plans-cadres de cours de la formation générale complémentaire.

Le comité des cours complémentaires a reçu les propositions de nouveaux cours complémentaires provenant des départements. Ces propositions ont été analysées lors des rencontres du comité le 30 novembre et les 7 et 14 décembre 2018.

Le comité des cours complémentaires a demandé quelques modifications sur certains plans-cadres de cours. Les modifications demandées ont toutes été effectuées.

Ainsi, le comité recommande tous les plans-cadres de cours reçus. L'avis de la commission des études a été demandé en vue de l'adoption des plans-cadres de cours suivants :

- 201-CC2-TB Énigmes, jeux et illusions
- 320-CC3-TB Tourisme et voyage
- 530-CC4-TB Cinéma québécois
- 601-CC7-TB Troupe de théâtre

**Attendu** l'application du Cadre de référence de la formation générale complémentaire;

**Attendu** la recommandation du comité des cours complémentaires;

**Attendu** la recommandation de la direction du collège;

**Attendu** les avis favorables de la commission des études du 6 février 2019 :

- 201-CC2-TB Énigmes, jeux et illusions (CE-CCT-190206-04)
- 320-CC3-TB Tourisme et voyage (CE-CCT-190206-04)
- 530-CC4-TB Cinéma québécois (CE-CCT-190206-04)
- 601-CC7-TB Troupe de théâtre (CE-CCT-190206-04)

CECT-190218-11 *Sur proposition de monsieur Simon Paquin, dûment appuyée par madame Marie-Bétié Collot, il est résolu d'adopter les plans-cadres des cours suivants :*

- 201-CC2-TB Énigmes, jeux et illusions
- 320-CC3-TB Tourisme et voyage
- 530-CC4-TB Cinéma québécois
- 601-CC7-TB Troupe de théâtre

*Adopté à l'unanimité*

### **138.17 Questions diverses**

#### Programme de parrainage d'un étudiant réfugié.

Catherine St-Amand, de l'Entraide universitaire mondiale du Canada a approché le cégep à Terrebonne afin de parrainer un étudiant réfugié.

Plusieurs enseignants, étudiants et membres de la direction sont intéressés par le projet. Deux comités, un formé d'étudiants et un autre formé d'enseignants et de professionnels seraient créés afin de présenter un plan de travail. Si le cégep désire recevoir un étudiant à l'automne 2020, il doit présenter le plan de travail à l'automne 2019. Le parrainage dure 12 mois et sert à accompagner l'étudiant afin de l'aider à développer son autonomie. Le projet s'élève entre 25 000\$ et 30 000\$ en argent et engagement.

Une liste de 20 enseignants et 38 étudiants est déposée au conseil d'établissement. Ces personnes sont prêtes à se mobiliser afin d'aider à l'avancement du projet. Il est proposé d'accueillir la liste de Mme Collot et d'inscrire une motion au procès-verbal afin de débiter les démarches.

### **138.18 Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne**

Monsieur Yves Mc Nicoll explique le processus d'élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement.

CECT-190218-12 *Sur proposition de monsieur Jean-Claude Young dûment appuyée par monsieur Xavier Allard, il est résolu que madame Chantal Majeau agisse à titre de présidente d'élections et madame Patricia Lehoux à titre de secrétaire d'élections.*

*Adopté à l'unanimité.*

#### Présidence

Monsieur Yves Mc Nicoll propose monsieur Normand Fournelle à la présidence. Monsieur Fournelle accepte. Élu par acclamation.

#### Vice-présidence

Monsieur Bernard Grandchamp propose monsieur Jean-François Carrière à la vice-présidence. Monsieur Carrière accepte. Élu par acclamation.

CECT-190218-13 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par monsieur Simon Paquin, il est résolu de nommer monsieur Normand Fournelle et monsieur Jean-François Carrière, président et vice-président du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **138.19 Présentation du Rapport financier annuel (RFA) 2017-2018 du CRL**

Madame Esther Fournier, directrice du Service des finances, présente le rapport financier annuel 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière.

Il est demandé par un membre de recevoir le détail ventilé des mutuelles des coûts de convention. Cette information sera transmise ultérieurement.

### **138.20 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Marie-Bétié Collot de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 20h40.

---

Président

---

Secrétaire de l'assemblée